

GUIDE D'ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

La Loi sur les langues officielles au Canada



50^e ANNIVERSAIRE

Préambule

Les activités d'apprentissage de ce guide s'adressent aux élèves de 11^e et 12^e année des écoles secondaires ou de 4^e et 5^e secondaire et aux étudiants du postsecondaire. Elles peuvent être utilisées dans le cadre des cours de Français (Lecture, Écriture, Communication orale), de Sciences humaines ou de Sciences sociales.

Elles sont divisées en trois parties :



Partie 1

La Loi sur les langues officielles du Canada

- Un peu d'histoire pour mieux comprendre l'évolution de la dualité linguistique canadienne (de l'*Acte de Québec* à l'adoption de la *Loi* en 1969).
- La *Loi sur les langues officielles* du Canada de 1969.
- Les changements (refonte) qui ont été apportés en 1988 et en 2005.

La plupart des activités proposées sont basées sur le document *Le bilinguisme canadien : une histoire* de Serge Dupuis. Elles seront articulées autour des faits et des événements marquants de la ligne de temps de l'**Annexe 1 – Ligne de temps**. Elles permettent de connaître les principaux faits et événements, les tenants et les aboutissants, les causes et les conséquences, les principaux acteurs, afin de mieux se préparer aux activités des Parties 2 et 3. Elles comprennent :

- des activités de compréhension en lecture : questions ouvertes, questions à choix multiples, questions de type vrai ou faux;
- des activités ludiques : mots entrecroisés, mots zigzag, anagrammes, qui suis-je?;
- des activités d'écriture et de communication orale;
- des sujets de recherche, de réflexion ou de projet autonome.

Partie 2

La dualité linguistique canadienne : situation actuelle et perspectives d'avenir

- Portrait d'ensemble du bilinguisme dans les 10 provinces et 3 territoires du Canada.
- Des outils pour mieux préparer une proposition pertinente de changements (recommandations) pour moderniser l'actuelle *Loi sur les langues officielles*.

Les activités proposées dans cette partie comprennent :

- des activités ludiques;
- des activités d'écriture et de communication orale;
- des sujets de recherche, de réflexion ou de projet autonome.



Partie 3

La promotion de la dualité linguistique canadienne

- Actions concrètes pour mieux vivre ensemble au Canada en reconnaissant que la dualité linguistique en est le fondement.
- Appui de la part de toutes les couches de la société et de ses parties prenantes (p. ex., les immigrants, les communautés autochtones et métisses) pour renforcer la dualité linguistique.

Les activités proposées dans cette partie comprennent :

- des activités ludiques;
- des projets thématiques rassembleurs (classe, école, communauté, région, province) pour promouvoir la dualité linguistique.

L'enseignant ou l'enseignante choisira les activités parmi celles proposées en fonction des besoins de son groupe ou de sa classe. Il est toujours possible de modifier ou d'adapter les activités présentées dans ce guide. Il n'est pas non plus nécessaire de suivre l'ordre proposé des activités à l'intérieur de chaque partie, sauf pour l'activité synthèse qui devrait se faire à la fin de la Partie 2.

Partie 1

Le bilinguisme au Canada 5

Bloc 1 : Activités d'interprétation 6

Bloc 2 : Jeux ! 13

Bloc 3 : Activités d'écriture et de communication orale 23

Bloc 4 : Sujets de recherche, de réflexion ou de projet autonome 29

Partie 2

La dualité linguistique canadienne 31

Bloc 1 : Jeux ! 32

Bloc 2 : Activités d'écriture et de communication orale 40

Bloc 3 : Sujets de recherche, de réflexion ou de projet autonome 44

Bloc 4 : Activité synthèse 46

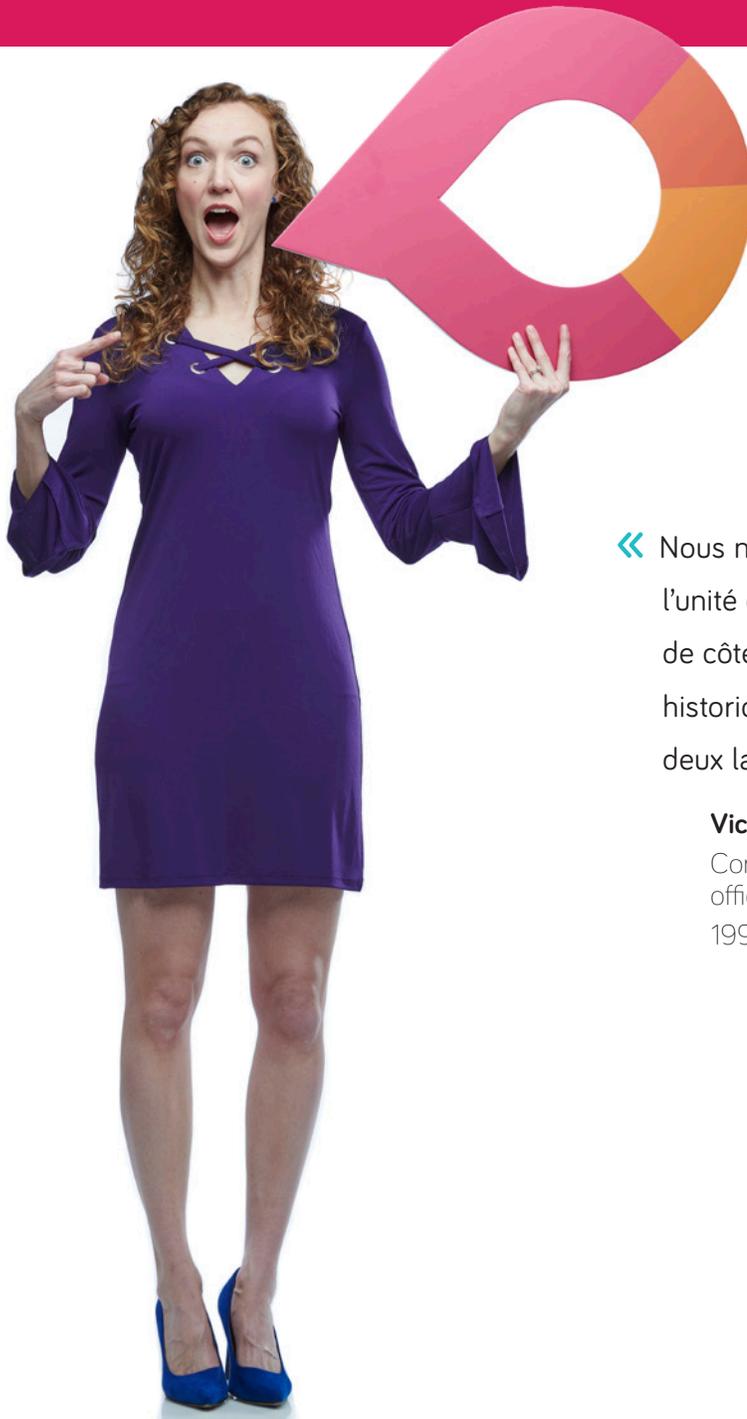
Partie 3

La promotion de la dualité linguistique canadienne 49

Annexe 1 : Ligne de temps 57

1 Le bilinguisme au Canada

Faits et événements marquants



« Nous ne saurons préserver l'unité du pays en laissant de côté cette prémisse historique : il y a au Canada deux langues officielles. »

Victor Goldbloom

Commissaire aux langues
officielles
1991-1999

BLOC 1 : Activités d'interprétation

Questions ouvertes

1. Activité de prélecture

Remplis les deux premières colonnes du tableau ci-dessous. Indique ce que tu sais déjà à propos de la *Loi sur les langues officielles* du Canada (S) et ce que tu voudrais apprendre à ce sujet (V).

S	V	A

2. Pour quelle raison les francophones pensent-ils que l'État ne sera pas le garant de leur existence collective, malgré l'Acte d'Union de 1840 qui fusionne les colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada?

(L'Article 41 de l'Acte stipule que l'anglais est la langue unique de l'assemblée législative; de plus, à cause de la répartition inégale de la population entre les deux colonies, une majorité anglaise est assurée parmi la députation.)

3. Expliquez les différends suscités par les articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867.

(L'Article 93 reconnaît les droits scolaires à la minorité religieuse chrétienne de l'Ontario et du Québec et l'article 133 assure la présence du français dans l'État fédéral et le bilinguisme de l'État québécois. Par contre, ces deux articles n'offrent aucune garantie particulière aux Acadiens et aux Canadiens-français des autres provinces et ne garantissent pas non plus le financement équitable des écoles séparées.)

4. Quels sont les principaux facteurs qui ont mené à la mise sur pied de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

(Pistes de réponses : Injustices subies par les Canadiens-français, revenu économique plus faible, scolarité limitée, fausses perceptions face au bilinguisme, faible représentation au sein de la fonction publique fédérale, accès limité aux médias de langue française au pays, montée du mouvement indépendantiste au Québec et ouverture du Canada anglais pour entreprendre des réformes politiques.)

5. Quelles ont été les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

(Le gouvernement fédéral devrait garantir aux minorités linguistiques de tout le Canada des services publics dans leur langue et leur fournir aussi souvent que possible des occasions de s'exprimer dans leur langue. La Commission a aussi conseillé au gouvernement que le français devienne l'une des langues normales du travail au sein du gouvernement fédéral incluant la publication des documents gouvernementaux dans les deux langues.)

6. De quelle façon la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a-t-elle pavé la voie à une plus grande ouverture envers les autres cultures au Canada?

(Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a aussi stipulé qu'il y avait place, dans un pays bilingue, pour d'autres formes de pluralismes linguistiques et culturels. Le multiculturalisme pourrait être un ajout positif à la dualité linguistique.)

7. Selon toi, quel est le rôle le plus important du Commissariat aux langues officielles?

(Pistes de réponses : Assurer l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles*; encourager le maintien et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada; encourager l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.)

8. **La *Loi sur les langues officielles* de 1969 a été conçue pour être la *Pierre angulaire* du bilinguisme canadien. Définis le terme *Pierre angulaire* et explique de quelle façon il s'applique à la *Loi*.**

(Pierre angulaire : fondement de base, élément fondamental. La Loi va jouer un rôle primordial dans la promotion du bilinguisme et la protection des droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.)

9. **Le succès de toute politique canadienne portant sur le bilinguisme est étroitement lié à la collaboration des provinces. Comment les provinces ont-elles accueilli la *Loi sur les langues officielles* de 1969?**

(La *Loi* a reçu un accueil mitigé dans les différentes capitales provinciales; par contre, le Nouveau-Brunswick a adopté sa propre *Loi sur les langues officielles* au cours de la même année.)

10. **Quels avantages aura la création de conseils ou de commissions scolaires francophones, d'un océan à l'autre, au sein de la société canadienne?**

(Respect des obligations des provinces à l'endroit de leurs minorités linguistiques respectives, augmentation du nombre de classes et d'écoles de langue française, augmentation du financement, des infrastructures et des services, changements dans la jurisprudence en matière d'équité culturelle, éducation dans la langue de son choix, éducation publique accessible dans les deux langues officielles, reconnaissance des deux langues officielles, etc.)

11. **L'adoption de la *Loi 178* au Québec fait des mécontents. *L'Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC)* se mobilise afin de dénoncer que ses membres sont victimes et qu'ils ont peur de voir leurs privilèges historiques dilués. L'APEC affirme, entre autres, que des fonctionnaires anglophones perdront leur emploi au profit de francophones bilingues. Selon toi, crois-tu que l'APEC a raison de s'inquiéter des conséquences de la *Loi 178* pour la communauté anglophone? Justifie ta réponse.**

(Pistes de réponses : Oui. Le Canada anglais ne doit pas être menacé au détriment du bilinguisme. Il a une reconnaissance historique et une place bien à lui au Canada. L'APEC soutient que la *Loi 178* est discriminatoire envers la communauté anglophone. Non. Bien que la Loi fasse la promotion de la préservation de la langue française, celle-ci ne doit pas être mise hors de proportion. L'immersion française n'enlève rien aux anglophones, au contraire, elle les enrichit. La perception que l'anglais recule au Canada est fautive. D'ailleurs, 69 % des parents d'enfants anglophones sont en faveur de l'apprentissage du français.)

Questions à choix multiples

Pour chacune des questions ci-dessous, encercle la lettre correspondant à la bonne réponse.

- 1. En 1963, Lester B. Pearson a mis sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le but :**
 - a) d'évaluer les demandes financières de chacune des provinces par rapport aux deux langues officielles.
 - b) d'évaluer la création d'un bureau sur le bilinguisme dans chacune des régions où plus de 10 000 francophones habitent.
 - c) de faire enquête sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et de recommander des mesures pour assurer l'égalité entre les deux peuples.
- 2. Le recensement canadien de 1951 confirme le recul du français partout au Canada, sauf dans quelle province?**
 - a) Ontario
 - b) Manitoba
 - c) Nouveau-Brunswick
- 3. La *Loi constitutionnelle de 1867*, texte fondateur de la fédération canadienne, s'appelait à l'origine...**
 - a) ...Acte de l'Amérique du Nord britannique
 - b) ...Acte d'Union
 - c) ...Statut de Westminster
- 4. Les premières réformes suite au rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme incluaient :**
 - a) L'utilisation de l'anglais et du français dans les communications internes de la fonction publique.
 - b) Le recrutement de 500 000 anglophones au sein de la fonction publique fédérale.
 - c) Un examen de capacités langagières dans les deux langues à lorsqu'un candidat est embauché par le gouvernement fédéral, pour n'importe quel poste.

5. Suite au rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, il y eu plusieurs gains dans le domaine de l'éducation. Parmi ces gains, il y a eu :

- a) L'embauche de 240 000 enseignants bilingues au Canada.
- b) Le financement des écoles secondaires bilingues en Ontario.
- c) La mise sur pied d'écoles bilingues au Yukon.

6. La *Loi sur les langues officielles* a pavé la voie de quelle autre loi canadienne?

- a) La *Loi sur le droit de la famille*
- b) La *Loi sur le multiculturalisme* (d'abord établie comme politique gouvernementale officielle en 1971)
- c) La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

7. Le Commissariat aux langues officielles, créé en 1969, a pour mandat :

- a) de protéger le public canadien en situation minoritaire et de critiquer les autorités fédérales en matière de langues officielles;
- b) d'intervenir judiciairement dans les dossiers importants dans le domaine des langues officielles au niveau provincial;
- c) d'évaluer les décisions prises par les conseils scolaires en milieu minoritaire.

8. Qui a été le premier commissaire aux langues officielles du Canada?

- a) Keith Spicer
- b) Raymond Thériault
- c) Graham Fraser

9. Selon l'avènement de la *Charte* et le rapatriement de la Constitution de 1982, lequel des articles suivants définit le mieux l'égalité des langues au Canada?

- a) Article 16 (1) : Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. (...)
- b) Article 17 (1) : Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux du gouvernement. (...)
- c) Article 18 (1) : Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant la même valeur. (...)

10. L'arrêt Ford apporte un changement en faveur de ceux qui revendiquent l'unilinguisme français dans l'affichage commercial au Québec et impose des restrictions à la *Charte de la langue française*. En 1988, la Cour suprême tranche. Quel en a été le verdict?

- a) La Cour juge qu'il n'est pas nécessaire de promouvoir la langue française au détriment de la liberté commerciale. La nette prédominance du français est suffisante.
- b) La Cour exige l'affichage unilingue en français et détermine que c'est nécessaire à la promotion de la protection de la langue française.
- c) La Cour octroie le droit de libre expression aux commerçants et juge qu'un tel changement serait discriminatoire contre la langue anglaise.

11. Quel premier ministre canadien est responsable de la refonte de la *Loi sur les langues officielles* (1988) qui a mené à la reconnaissance de la notion d'égalité entre les deux langues officielles sur tout le territoire canadien?

- a) Pierre Elliott Trudeau
- b) Brian Mulroney
- c) Lester B. Pearson

12. L'Ontario est constituée d'une importante communauté francophone. En mai 1986, la *Loi sur les services en français* reconnaît à la langue française un rôle historique en Ontario. Que garantit cette loi?

- a) Elle assure une éducation de langue française à tous les francophones et francophiles de la province.
- b) Elle assure que les services gouvernementaux sont offerts en français dans 25 régions désignées à travers la province où les résidents francophones sont présents en nombre suffisant.
- c) Elle déclare la province de l'Ontario une province officiellement bilingue.

13. L'institutionnalisation et la rationalisation des programmes fédéraux demandent une responsabilisation et de nouvelles obligations de la part du gouvernement fédéral par rapport aux langues officielles. Toutefois, il a peine à s'engager dans un mouvement de changements tangibles. Il est plutôt dans l'intention que dans l'action. Parmi les mesures suivantes, lesquelles sont des actions concrètes posées par le gouvernement canadien?

- a) Entre 1991 et 2004, il instaure 74 instances de gouvernance partagée entre les communautés et les provinces se penchant sur la justice, la petite enfance, la santé et l'immigration.
- b) L'article 41 précise, en anglais, que le gouvernement « is committed to official languages ».
- c) Pendant les années 90, le gouvernement signe une série d'ententes quinquennales (des ententes Canada-communautés avec les différentes communautés francophones).

14. Suite à l'adoption du projet de loi 8, quelles villes de l'Ontario se sont déclarées unilingues anglophones?

- a) Sudbury et Hearst
- b) Ottawa et Toronto
- c) Thunder Bay et Sault-Sainte-Marie

15. Laquelle de ces associations est composée de parents qui désirent que leurs enfants aient l'occasion de devenir bilingues dans le cadre du système scolaire au Canada?

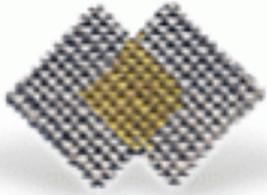
- a) L'Association canadienne-française de l'Ontario
- b) La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
- c) Canadian Parents for French

BLOC 2 : Jeux !

1. Qui suis-je?

Identifie les personnes dont on parle à l'aide des indices ci-dessous.

- a) Le renforcement du statut de la langue française par l'État fédéral pour qu'elle soit sur le même pied d'égalité que la langue anglaise s'inscrit dans ma vision d'une « société juste ».
Pierre Elliott Trudeau
- b) À titre d'éditeur du journal *Le Devoir*, je recommande la création d'une « enquête royale sur le fonctionnement de l'usine » pour déterminer ce qu'est le bilinguisme canadien et ce qu'il devrait être.
André Laurendeau
- c) À titre de premier ministre du Canada en 1963, je mets sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
Lester B. Pearson
- d) À titre de premier ministre du Québec en 1970, j'assigne à l'État québécois le rôle de premier responsable sur son territoire de la permanence de la langue et de la culture françaises dans le contexte nord-américain.
Robert Bourassa
- e) J'ai contribué à la création de l'association *Canadian Parents for French* en 1977.
Keith Spicer
- f) À titre de premier ministre de l'Ontario, je refuse de reconnaître le français comme langue officielle et j'annonce, en 1972, que le gouvernement offrira des services en français dans les régions où la demande le justifie.
Bill Davis
- g) À titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick, je proclame en avril 1969 la *Loi sur les langues officielles* dans ma province.
Louis Robichaud
- h) À titre de commissaire aux langues officielles en 1977, je cherche à accélérer la normalisation du français dans la fonction publique fédérale.
Maxwell Yalden



- i) À titre de commissaire aux langues officielles, je suis à l'origine du symbole de la dualité linguistique, connu aujourd'hui comme l'emblème du « tissu social canadien ».

Source : <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/apropos/commissaire>

Victor Goldbloom

- j) Je suis le commissaire aux langues officielles depuis 2018.

Raymond Thériège

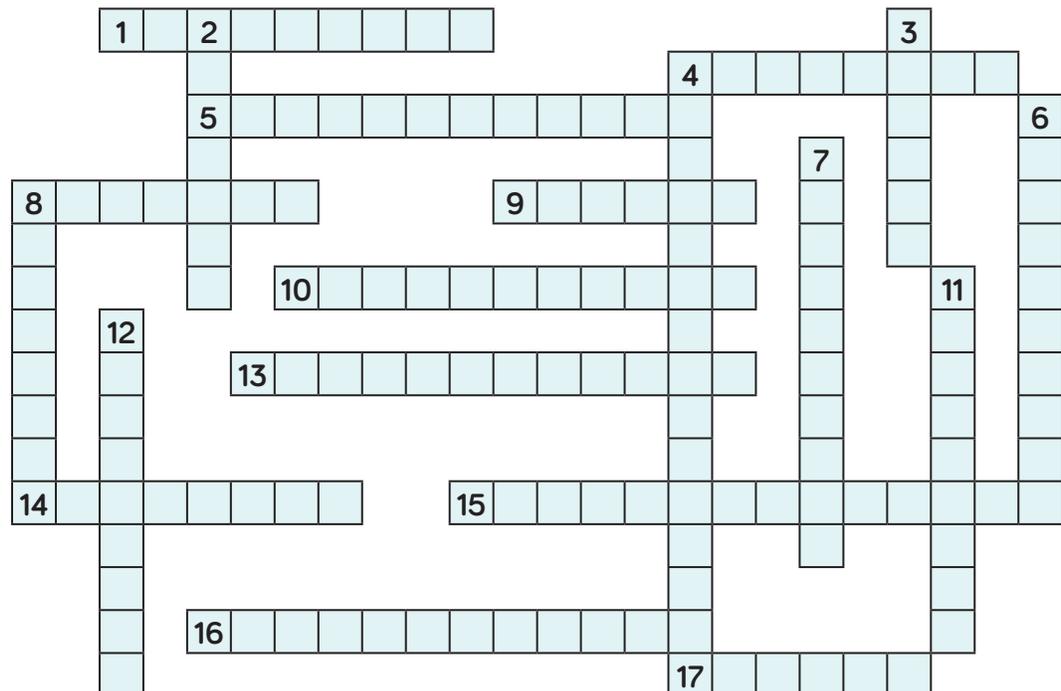
- k) À titre de premier ministre du Canada, je lance un processus de refonte de la *Loi sur les langues officielles* dont les premières consultations ont lieu en 1977.

Brian Mulroney

- l) Je copréside la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963 avec André Laurendeau.

Davidson Dunton

2. Les mots entrecroisés



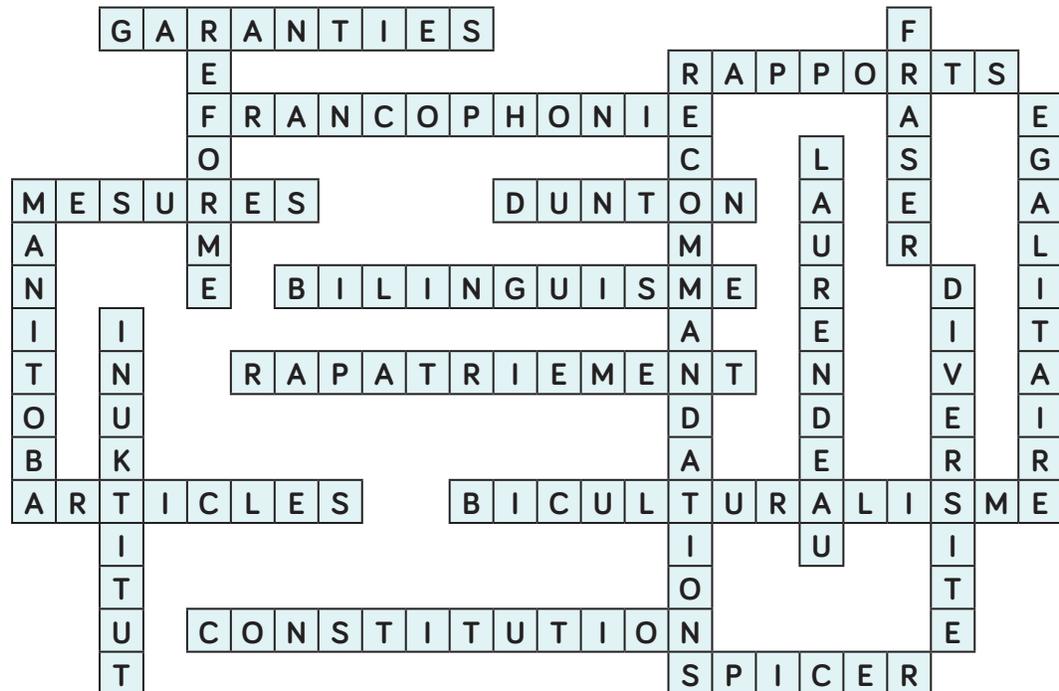
Horizontalement

- 1 La *Loi constitutionnelle* de 1982 en contient davantage sur le plan constitutionnel.
- 4 La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en a produit plusieurs.
- 5 Ensemble des gens qui parlent français.
- 8 Les institutions fédérales doivent les mettre en œuvre pour permettre aux Canadiens d'être servis dans la langue officielle de leur choix.
- 9 Coprésident de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
- 10 Valeur fondamentale dans l'ensemble du Canada.
- 13 Celui de la Constitution du Canada a eu lieu en 1982.
- 14 Il y en a plusieurs dans la *Loi sur les langues officielles* du Canada.
- 15 Coexistence de deux cultures dans un même pays.
- 16 Elle détermine les règles fondamentales de la société canadienne.
- 17 Le premier commissaire aux langues officielles.

Verticalement

- 2 Pour améliorer la *Loi sur les langues officielles* de 1969, la première a eu lieu en 1988.
- 3 Le commissaire aux langues officielles ayant été en poste le plus longtemps.
- 4 Le Commissariat aux langues officielles en propose beaucoup.
- 6 Qualifie le traitement des deux langues officielles du Canada.
- 7 Coprésident de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
- 8 Le Québec et cette autre province ont l'obligation constitutionnelle d'adopter leurs lois dans les deux langues officielles.
- 11 Elle se reflète partout au Canada par rapport à la langue et à la culture.
- 12 En plus de l'anglais et du français, cette langue est officielle au Nunavut.

Solution



3. Jeux d'association

- a) Plusieurs premiers ministres canadiens se sont succédé depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969.

Associe le nom de la première ministre ou du premier ministre du Canada de la colonne de gauche à la durée de son mandat dans la colonne de droite.	
1 Jean Chrétien	A 1968-1979 et 1980-1984
2 Pierre Elliott Trudeau	B 1979-1980
3 Stephen Harper	C 1984-1993
4 Justin Trudeau	D 1993
5 Paul Martin	E 1993-2003
6 Kim Campbell	F 2003-2006
7 Joe Clark	G 2006-2015
8 Brian Mulroney	H 2015 à aujourd'hui

Réponses : 1-E, 2-C, 3-B, 4-F, 5-D, 6-A, 7-H, 8-G.

- b) Plusieurs commissaires se sont succédé depuis la création du Commissariat aux langues officielles en 1970.

Associe la ou le commissaire de la colonne de gauche à la durée de son mandat dans la colonne de droite.	
1 Raymond Thériège	A 2016-2018
2 Graham Fraser	B 1999-2006
3 Dyane Adam	C 2006-2016
4 Victor Goldbloom	D 1984-1991
5 D'Iberville Fortier	E depuis janvier 2018
6 Ghislaine Saikaley (<i>par intérim</i>)	F 1991-1999
7 Maxwell Yalden	G 1970-1977
8 Keith Spicer	H 1977-1984

Réponses : 1-E, 2-C, 3-B, 4-F, 5-D, 6-A, 7-H, 8-G.

4. À vos marques... 1...2...3...

Place les éléments ci-dessous en ordre chronologique.

- Adoption du projet de loi S-3, déposé en 2001 par le sénateur Jean-Robert Gauthier.
- Création du Bureau du commissaire aux langues officielles.
- Rapatriement de la *Loi constitutionnelle* et enchâssement de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans la Constitution.
- Promulgation de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* au Canada.
- Mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton).
- Moncton devient la 1^{re} ville officiellement bilingue au pays.
- Adoption de la *Loi 142* au Québec, garantissant l'accès aux services en anglais.
- Adoption et entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* au Canada.

1963	5	1969	8	1970	2	1982	3	1986	7	1988	4	1999	6	2005	1
------	---	------	---	------	---	------	---	------	---	------	---	------	---	------	---

5. Les mots cachés en zigzag

Trouve dans la grille les mots correspondant aux définitions ci-dessous. Les mots sont écrits en zigzag : du bas vers le haut, du haut vers le bas, de droite à gauche, de gauche à droite, ainsi que dans des rangées et des colonnes différentes. À l'aide des lettres restantes, trouve le mot mystère de 7 lettres.

INDICE : Nom du premier ministre canadien qui est en quelque sorte le père de la *Loi sur les langues officielles*.

L	O	I	T	R	S	E	C	I	V
B	P	A	R	É	P	R	O	M	R
I	S	T	L	G	L	A	N	O	E
L	E	A	E	I	R	U	G	T	S
I	T	T	M	O	R	I	U	I	C
N	R	U	E	N	O	T	E	O	O
G	A	T	N	S	N	É	D	N	M
U	H	C	T	M	I	E	A	I	M
E	U	T	A	I	R	A	S	S	S
O	F	F	I	C	I	E	L	L	E

Définitions

1. Celle de langue française ou de langue anglaise dans les provinces ou territoires du Canada. (8 lettres)

M I N O R I T É

2. Elle est enchâssée dans la Constitution canadienne en 1982. (6 lettres)

C H A R T E

3. Celle sur les langues officielles du Canada. (3 lettres)

L O I

4. Qualifie le citoyen canadien qui parle les deux langues officielles. (8 lettres)

B I L I N G U E

5. Qualifie les langues anglaise et française au Canada. (11 lettres)

O F F I C I E L L E S

6. Celui des langues officielles au Canada veille à la promotion de la dualité linguistique. (12 lettres)

C O M M I S S A R I A T

7. Assemblée élue qui crée et adopte les lois. (9 lettres)

P A R L E M E N T

8. Il y en a plusieurs au Canada. (7 lettres)

R É G I O N S

9. On peut les obtenir en français ou en anglais au Canada grâce à la *Loi sur les langues officielles*. (8 lettres)

S E R V I C E S

10. La réforme de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 l'assure en ce qui a trait à la dualité linguistique canadienne. (9 lettres)

P R O M O T I O N

11. Le français ou l'anglais. (6 lettres)

L A N G U E

12. État, situation, condition. (6 lettres)

S T A T U T

Solution: TRUDEAU

L	O	I	T	R	S	E	C	I	V
B	P	A	R	É	P	R	O	M	R
I	S	T	L	G	L	A	N	O	E
L	E	A	E	I	R	U	G	T	S
I	T	T	M	O	R	I	U	I	C
N	R	U	E	N	O	T	E	O	O
G	A	T	N	S	N	É	D	N	M
U	H	C	T	M	I	E	A	I	M
E	U	T	A	I	R	A	S	S	S
O	F	F	I	C	I	E	L	L	E

6. La phrase secrète

Découvre la phrase secrète en plaçant les lettres de chaque colonne dans la case appropriée. Les mots sont séparés par une case noire.

INDICE : Le rôle du Commissariat aux langues officielles.

E	P	L	A	G	U	U	R	L	I	L	A
I	L	I	O	M	D	T	I	O	I	T	D
E	L	R	A	S	O	I	A	T	N	Q	U
			N		S	U	S	E			E

Solution

E	P	L	A	G	U	U	R	L	I	L	A
I	L	I	O	M	D	T	I	O	I	T	D
E	L	R	A	S	O	I	A	T	N	Q	U
			N		S	U	S	E			E
I	L		A	S	S	U	R	E		L	A
	P	R	O	M	O	T	I	O	N		D
E		L	A		D	U	A	L	I	T	E
	L	I	N	G	U	I	S	T	I	Q	U
E		C	A	N	A	D	I	E	N	N	E

Il assure la promotion de la dualité linguistique canadienne.

7. Méli-mélo

Place les lettres en ordre pour connaître le mot qui correspond à chaque définition. Écris ensuite chaque mot dans les cases et utilise les lettres se trouvant dans les cases bleues pour trouver le prénom et le nom du premier ministre canadien lors de l'importante refonte de la *Loi sur les langues officielles* de 1988.

1. Le français et l'anglais sont les langues officielles de cette province.

U O N E A U V - S N U R B K I C W

N	O	U	V	E	A	U	-	B	R	U	N	S	W	I	C	K
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

2. Les minorités linguistiques des provinces et territoires doivent le recevoir dans leur langue là où le nombre le justifie.

S E I G E M T N E N E N

E	N	S	E	I	G	N	E	M	E	N	T
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

3. On en fait davantage pour le français et l'anglais au Canada depuis 1988.

R O P O M N O I T

P	R	O	M	O	T	I	O	N
---	---	---	---	---	---	---	---	---

4. Le Canada en est un.

Y S P A

P	A	Y	S
---	---	---	---

5. On la garantit aux francophones et aux anglophones de la fonction publique fédérale dans la nouvelle *Loi sur les langues officielles* de 1988.

E R E T I V I T P R E A N T E S

R	E	P	R	É	S	E	N	T	A	T	I	V	I	T	É
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

6. La *Loi sur les services en français* est adoptée dans cette province en 1986.

I O R N O A T

O	N	T	A	R	I	O
---	---	---	---	---	---	---

7. Le nom de cette Commissaire aux langues officielles de 1999 à 2006.

D A M A

A	D	A	M
---	---	---	---

8. Ces services sont offerts dans les deux langues officielles au pays.

R N E X U A T N E M E V G O U

G O U V E R N E M E N T A U X

9. Le Secrétariat d'État en octroie pour soutenir les communautés francophones hors Québec.

B U S S N O I T E N V

S U B V E N T I O N S

10. La Loi sur les langues officielles de 1988 permet aux Canadiens de les exercer pour être servis dans la langue officielle de leur choix.

S D R I O T

D R O I T S

11. Elle portait le nom des deux co-présidents : Laurendeau-Dunton.

I O M M C S S I N O

C O M M I S S I O N

12. Cette politique est mise en place en 1971 à la Chambre des communes pour la reconnaissance des différents groupes ethniques au Canada.

L U C I T L U M U T A R I M S E L

M U L T I C U L T U R A L I S M E

13. Le premier commissaire aux langues officielles en fait la promotion.

I L B I N G E M S U I

B I L I N G U I S M E

Prénom et nom du premier ministre canadien :

B R I A N

M U L R O N E Y

BLOC 3 : Activités d'écriture et de communication orale

Pour réaliser les activités d'écriture ou de communication orale présentées ci-dessous, suis les étapes indiquées dans les fiches d'accompagnement des pages 27 et 28 pour t'aider dans ta démarche.

Bloc 3-A

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Activité 1

Rédige un récit autobiographique, sous forme de journal personnel, dans lequel André Laurendeau ou Davidson Dunton note ses réflexions sur le rôle ou le mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Activité 2

Rédige un reportage ou prépare une présentation multimédia pour expliquer sommairement le résultat des différents rapports de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Activité 3

Rédige une nouvelle journalistique qui explique à la population ce qu'est la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Activité 4

Rédige un dialogue qu'auraient pu tenir Laurendeau et Dunton suite au premier rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Activité 5

Présente un point de presse pendant lequel les deux co-présidents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme présentent l'essentiel de chacun de leurs rapports et répondent aux questions des journalistes.

Bloc 3-B

La *Loi sur les langues officielles* de 1969 et celle de 1988

Activité 1

Présente, à l'aide d'un compte rendu ou d'un reportage, les points saillants de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 :

- Quels sont les grands principes sur lesquels repose cette loi?
- Qu'est-ce que garantit la *Loi*?
- Quel est le contenu des principaux articles?
- Quels en sont les principaux acteurs?
- Quelles en sont les limites? Les aspects positifs et négatifs?
- Quelles sont les réactions des anglophones et des francophones?

Activité 2

Tu te retrouves en 1969 et la *Loi sur les langues officielles* au Canada vient d'être proclamée. Présente un bulletin de nouvelles télévisées pour expliquer les grandes lignes de cette nouvelle loi.

Activité 3

Tu te retrouves en 1969 et la *Loi sur les langues officielles* au Canada vient d'être adoptée au Parlement. Prépare le discours de Pierre Elliott Trudeau (premier ministre du Canada en 1969) qui fait la promotion de la nouvelle *Loi*.

Activité 4

Crée un photo-reportage pour illustrer les faits et les événements marquants ainsi que les personnes-clés qui ont joué un rôle important dans l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1969.

Activité 5

Rédige une chronique dont le thème serait « Les limites de la *Loi* de 1969 ». Explique les changements que devrait contenir la nouvelle *Loi* de 1988.

Activité 6

La *Loi sur les langues officielles* de 1969 a été réécrite en 1988. Présente, à l'aide d'un balado, les principaux changements apportés à la *Loi* d'origine. Attarde-toi davantage aux aspects particuliers des parties IV (Communications avec le public et prestation des services), V (Langue de travail), VI (Participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise) et VII (La promotion du français et de l'anglais) de cette nouvelle loi.

Activité 7

Présente un débat parlementaire ou une table ronde pour commenter les changements apportés à la *Loi sur les langues officielles* de 1988.

Activité 8

Les derniers changements à la *Loi sur les langues officielles* ont été apportés en novembre 2005. Le projet de loi S-3 a alors reçu la sanction royale. Rédige un compte rendu qui présente et explique ces changements.

Bloc 3-C

La *Loi constitutionnelle* de 1982 et la *Charte des droits et libertés*

Activité 1

Présente un vidéoreportage pour mettre en valeur les grandes lignes de la *Loi constitutionnelle* de 1982 et de la *Charte des droits et libertés*.

Activité 2

Présente un message d'intérêt public pour expliquer à la population canadienne les principales composantes de la *Charte des droits et libertés*.

Activité 3

Rédige un éditorial ou un commentaire critique au sujet des répercussions que pourraient avoir pour les francophones et pour les anglophones du Canada la *Loi constitutionnelle* de 1982 et l'enchâssement de la *Charte des droits et libertés*.

Activité 4

Prépare un dépliant ou un publiereportage pour expliquer aux élèves de 7^e et 8^e année l'essentiel de la *Charte des droits et libertés*. Assure-toi de bien mettre en valeur les principaux articles de la Charte.

Bloc 3-D

Le Commissariat aux langues officielles

Activité 1

Tu te retrouves en 1970. Le Commissariat aux langues officielles a été mis en place par le gouvernement. Prépare un message d'intérêt public décrivant son rôle au sein du gouvernement fédéral.

Activité 2

Présente un exposé (présentation multimédia) ou un bulletin de nouvelles télévisées ou radiophoniques pour expliquer ce qu'est le Commissariat aux langues officielles.

Activité 3

Présente une entrevue avec un ou une commissaire aux langues officielles pour connaître ses aspirations par rapport à ce que devrait être la dualité linguistique canadienne en 2019.

Activité 4

Jusqu'à la nomination de Raymond Thériault comme actuel commissaire aux langues officielles, six autres commissaires se sont succédé depuis la création du poste en 1970. Choisis l'une de ces personnes. Rédige sa biographie en mettant l'accent sur ses principales réalisations et aspirations.

Activité 5

Joue le rôle d'une des personnes qui a été commissaire aux langues officielles depuis 1970. Présente une tribune téléphonique dans laquelle tu répondras aux questions du public et de l'animateur ou de l'animatrice sur les grands enjeux de la dualité linguistique canadienne.

Fiche d'accompagnement Activités d'écriture

- 1 Explore le sujet, choisis le ou les aspects à traiter et précise la situation de communication.
- 2 Fais une recherche pour recueillir l'information voulue.
- 3 Organise les idées et élabore un plan provisoire.
- 4 Rédige un premier brouillon en respectant les caractéristiques du genre de texte proposé. À cette étape, modifie au besoin le plan initial et rédige un second brouillon si nécessaire.
- 5 Révise et corrige ton texte en tenant compte des points ci-dessous :
 - Est-ce que j'ai respecté les caractéristiques propres au genre de texte proposé?
 - Est-ce que j'ai utilisé des idées cohérentes, bien organisées et en nombre suffisant?
 - Est-ce que j'ai utilisé des phrases correctes et variées?
Un vocabulaire précis?
 - Est-ce que j'ai respecté les conventions linguistiques (orthographe d'usage, orthographe grammaticale, ponctuation, etc.)?

Fiche d'accompagnement Activités de communication orale

- 1 Explore le sujet, choisis le ou les aspects à traiter et précise la situation de communication.
- 2 Fais une recherche pour recueillir l'information voulue.
- 3 Organise les idées et établis le plan de la présentation.
- 4 Élabore la présentation de façon originale en tenant compte des caractéristiques du genre de texte proposé.
- 5 Exerce-toi en t'assurant d'utiliser une langue correcte et de respecter les éléments prosodiques (articulation, ton, débit) et extralinguistiques (contrôle du trac, gestuelle).
- 6 Prépare les supports techniques ou visuels appropriés (par exemple, photos, illustrations, graphiques, éléments sonores, logiciels de présentation).
- 7 Révise ta présentation en tenant compte des points suivants :
 - Est-ce que j'ai respecté les caractéristiques propres au genre de texte proposé?
 - Est-ce que j'ai utilisé des idées cohérentes, bien organisées et en nombre suffisant?
 - Est-ce que j'ai utilisé des phrases correctes et variées?
Un vocabulaire précis?
 - Est-ce que j'ai utilisé les procédés pertinents pour bien faire ressortir les éléments importants du contenu?
 - Est-ce que les supports techniques ou visuels utilisés sont pertinents?

BLOC 4 : Sujets de recherche, de réflexion ou de projet autonome

Présente oralement ou par écrit un texte explicatif ou argumentatif sur les sujets proposés. Suis les étapes indiquées dans la fiche d'accompagnement ci-dessous pour t'aider dans ta démarche.

Sujet 1

Prépare un documentaire pour expliquer de façon sommaire ces faits marquants de l'histoire canadienne :

- *L'Acte de Québec* (1774)
- *L'Acte constitutionnel* (1791)
- *L'Acte d'Union* (1840)
- *La Loi constitutionnelle de 1867*
- *Le Statut de Westminster* (1931)

Sujet 2

Montre de quelle façon la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a mené à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1969.

Sujet 3

Explique de quelles façons la *Loi constitutionnelle* de 1982 et l'enchâssement de la *Charte des droits et libertés* ont changé la structure et le fonctionnement du Canada et modifié le portrait d'ensemble de la dualité linguistique canadienne.

Sujet 4

Montre quelles ont été les répercussions de l'échec de l'Accord du lac Meech (1990) et celui de l'Accord de Charlottetown (1992) sur la dualité linguistique canadienne.

Sujet 5

Dresse un bilan de la situation scolaire depuis 1970 au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les dix provinces et trois territoires du Canada.

**Fiche d'accompagnement Sujets de recherche,
de réflexion ou de projet autonome**

- 1** À partir du sujet proposé, formule des questions pour t'aider à bien définir le sujet, à le préciser et à orienter ta recherche d'information.
- 2** Recueille de l'information. Trouve des données pertinentes en consultant diverses sources.
- 3** Analyse et interprète l'information recueillie. Fais un plan.
- 4** Fais la synthèse des données et émet des jugements éclairés fondés sur les éléments de ta recherche.
- 5** Utilise le mode de présentation approprié.

Remplis maintenant la 3^e colonne du tableau en indiquant ce que tu as appris au sujet de la *Loi sur les langues officielles* du Canada (A). Y a-t-il autre chose que tu aurais aimé savoir à ce sujet? Si c'est le cas, tu peux effectuer quelques recherches sur le Web pour trouver les réponses aux questions que tu te poses.

S	V	A

2 La dualité linguistique canadienne

Situation actuelle et perspectives d'avenir



« L'année 2019 marquera le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. Plusieurs changements ont marqué la société depuis la première réforme de la *Loi* en 1988, notamment les changements démographiques et identitaires ou la place croissante de la technologie numérique. Ces changements nous signalent que le temps est venu de réfléchir à la pertinence d'une révision de la *Loi* afin qu'elle continue d'être un outil efficace. »

Ghislaine Saikaley

Commissaire aux langues officielles par intérim
2016-2018

BLOC 1 : Jeux !

1. Jeu d'association

Associe le fait ou l'événement marquant de la colonne de gauche à la province ou au territoire de la colonne de droite.	
1 La Division scolaire francophone est fondée en 1993.	A Alberta
2 La première école de langue française, l'école Émilie-Tremblay, ouvre ses portes en 1984.	B Colombie-Britannique
3 Ce n'est qu'en 1984 que le français est rétabli comme l'une des langues officielles.	C Île-du-Prince-Édouard
4 La première école de langue française est établie en 1984 à La Grand'Terre.	D Manitoba
5 La première <i>Loi sur les services en français</i> est adoptée en 1999.	E Nouveau-Brunswick
6 La <i>Loi 142</i> garantissant l'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais est adoptée en 1986.	F Nouvelle-Écosse
7 La <i>Loi sur les services en français</i> est adoptée en 1986.	G Ontario
8 L' <i>Education Act</i> est modifié en 1968 pour permettre l'enseignement en français.	H Québec
9 Le gouvernement adopte sa première Politique en matière de francophonie en 2017.	I Saskatchewan
10 La Fédération des francophones est créée en 1945.	J Terre-Neuve-et-Labrador
11 Cette province devient officiellement bilingue en 1969.	K Nunavut
12 Le Collège Sainte-Anne, connu aujourd'hui comme l'Université Sainte-Anne, est fondé en 1890.	L Territoires du Nord-Ouest
13 La seule école de langue française a ouvert ses portes en 2001.	M Yukon

Réponses : 1-D, 2-M, 3-L, 4-J, 5-C, 6-H, 7-G, 8-I, 9-A, 10-B, 11-E, 12-F, 13-K.

2. Jeu questionnaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada

Pour chacune des questions ci-dessous, encercle la lettre correspondant à la bonne réponse.

1 À quel endroit se trouve l'école de langue française la plus nordique au monde?

- a) Yukon
- b) Nunavut*
- c) Territoires du Nord-Ouest

* Il s'agit de l'école des Trois-Soleils. Ce nom symbolise l'harmonie entre les francophones, les Inuits et les anglophones.

2 Quelle province ou quel territoire se classe au 3^e rang pour son taux de bilinguisme, après le Québec et le Nouveau-Brunswick?

- a) Yukon
- b) Manitoba
- c) Ontario

3 Dans quelle province ou quel territoire trouve-t-on l'hebdomadaire francophone *L'Aquilon*?

- a) Alberta
- b) Saskatchewan
- c) Territoires du Nord-Ouest

4 À quel endroit le Festival du Vent est-il célébré en novembre de chaque année?

- a) Colombie-Britannique
- b) Terre-Neuve-et-Labrador
- c) Nouvelle-Écosse

- 5 Où est célébré le Jour du souvenir acadien chaque année le 13 décembre?
- a) Nouvelle-Écosse
 - b) Nouveau-Brunswick
 - c) Île-du-Prince-Édouard
- 6 Dans quelle province la première association communautaire régionale de langue anglaise, le *Committee for Anglophone Social Action*, est-elle fondée en 1975?
- a) Québec
 - b) Ontario
 - c) Nouveau-Brunswick
- 7 Dans quelle province tient-on le festival populaire de musique francophone La Nuit sur l'étang depuis 1973?
- a) Saskatchewan
 - b) Ontario
 - c) Nouvelle-Écosse
- 8 Dans quelle province de l'Ouest trouve-t-on la seule université de langue française?
- a) Manitoba*
 - b) Colombie-Britannique
 - c) Alberta
- *L'Université de St-Boniface
- 9 Dans quelle province ou quel territoire trouve-t-on le journal francophone *L'Eau Vive*?
- a) Yukon
 - b) Terre-Neuve-et-Labrador
 - c) Saskatchewan

10 À quel endroit célèbre-t-on le festival Flying Canoë Volant mettant en valeur la culture et les traditions des Premières nations, des Métis et des Canadiens-français?

- a) Nouveau-Brunswick
- b) Alberta
- c) Nunavut

11 Dans quelle province ou quel territoire tient-on en mars le Festival du Bois pour célébrer les traditions canadiennes-françaises?

- a) Colombie-Britannique
- b) Manitoba
- c) Île-du-Prince-Édouard

12 Dans quelle province ou quel territoire se déroule le Festival Frye pour célébrer la diversité culturelle canadienne?

- a) Nouvelle-Écosse
- b) Nouveau-Brunswick
- c) Terre-Neuve-et-Labrador?

13 *Le Courrier* est le journal des francophones de quelle province ou de quel territoire?

- a) Territoires du Nord-Ouest
- b) Nouvelle-Écosse
- c) Colombie-Britannique

3. Jeu questionnaire : À TON TOUR!

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada

- a) Consulte tout d'abord la carte interactive *Les communautés francophones du Canada*. Tu pourras en découvrir davantage sur la francophonie partout au pays. Tu peux y accéder en cliquant sur le lien <https://www.fcfa.ca/carte-interactive>



- b) Consulte ensuite les infographies présentées sur le site du Commissariat aux langues officielles sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Tu peux y accéder en cliquant sur le lien <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographies/>.
- c) Prépare un jeu questionnaire en utilisant les données recueillies précédemment en a) et en b). Rédige une dizaine de questions avec 3 choix de réponses pour chacune.

4. VRAI ou FAUX?

Parmi les énoncés ci-dessous, il y en a 5 qui sont FAUX. Lesquels?

- 1 Au Canada, le Yukon est au 3^e rang pour son taux de bilinguisme, après le Québec et le Nouveau-Brunswick.
- 2 Plus de 75 % des Franco-Ténois vivent dans la région de Yellowknife.
- 3 Le français est la langue maternelle de 0,5 % de la population de Terre-Neuve-et-Labrador.
- 4 Plus de 60 % des francophones de l'Île-du-Prince-Édouard habitent le Comté de Queen's (Charlottetown).
- 5 L'anglais est la langue maternelle de 8,1 % de la population du Québec.
- 6 L'Ontario compte la plus importante communauté francophone minoritaire au pays.
- 7 Il n'y a qu'une seule région désignée bilingue au Manitoba : Winnipeg.
- 8 Il y a une université francophone autonome en Saskatchewan.
- 9 Plus de la moitié de la population franco-albertaine vit à Calgary.
- 10 L'inscription aux programmes d'immersion en français a augmenté de près de 30 % au cours des 10 dernières années.
- 11 L'Université de Moncton est la plus importante université de langue française au Canada, à l'extérieur du Québec.
- 12 Les Acadiennes et les Acadiens de la Nouvelle-Écosse habitent au Cap-Breton.
- 13 La plupart des francophones du Nunavut habitent la capitale, Iqaluit.

Réponses (Énoncés FAUX)

Énoncé 4	Ils habitent le Comté de Prince (Évangéline, Summerside).
Énoncé 7	Il y a 16 régions désignées bilingues au Manitoba.
Énoncé 8	L'Université de Regina abrite la Cité universitaire francophone depuis 2015.
Énoncé 9	39 % à Edmonton et 33 % à Calgary.
Énoncé 12	Halifax : 36 %; Cap-Breton : 16 %.

6. Les ganarmames, pardon, les anagrammes!

Dans chacune des phrases ci-dessous, replace dans le bon ordre les lettres du mot en caractères gras.

- a) Les **aribxntuu** contrôlent l'application de la Constitution, des lois et des règlements.
tribunaux
- b) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut, des droits et des **vrepilègis** égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.
privilèges
- c) Le français et l'anglais sont ancrés dans l'identité canadienne qui s'enrichit grâce au **tulticmuralmsie**.
multiculturalisme
- d) La *Loi sur les langues officielles* de 1988 se distingue de celle de 1969 en ce que ses principales dispositions sont **xuetcéroies**.
exécutoires
- e) L'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'**énapoustiemens** des minorités de langue officielle est explicitement énoncé dans la *Loi sur les langues officielles* de 1988.
épanouissement

BLOC 2 : Activités d'écriture et de communication orale

Activité 1

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada

À l'aide d'une infographie, présente sous forme visuelle (diagrammes, cartes, schémas, encadrés, histogramme, énumération d'éléments, listes, etc.), l'une des associations provinciales ou territoriales des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada pour mieux la faire connaître : son rôle, son mandat, son histoire, sa composition, ses activités et ses réalisations, etc.

- a) **Alberta**
Association canadienne-française de l'Alberta
- b) **Colombie-Britannique**
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
- c) **Île-du-Prince-Édouard**
Société Saint-Thomas d'Aquin
- d) **Manitoba**
Société franco-manitobaine
- e) **Nouveau-Brunswick**
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
- f) **Nouvelle-Écosse**
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse
- g) **Ontario**
Assemblée de la francophonie de l'Ontario
- h) **Québec**
Quebec Community Groups Network
- i) **Saskatchewan**
Assemblée communautaire fransaskoise

j) **Terre-Neuve-et-Labrador**

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

k) **Territoires du Nord-Ouest**

Fédération franco-ténoise

l) **Yukon**

Association franco-yukonnaise

m) **Nunavut**

Association des francophones du Nunavut

Activité 2

Survol des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada

Choisis une province ou un territoire du Canada. Produis un dépliant ou un texte publicitaire pour illustrer et mettre en valeur les principales caractéristiques de la communauté de langue officielle en situation minoritaire de cette province ou de ce territoire, par exemple :

- Profil de la communauté;
- Statistiques;
- Événements et organismes francophones;
- Etc.

Activité 3

Le rallye canadien

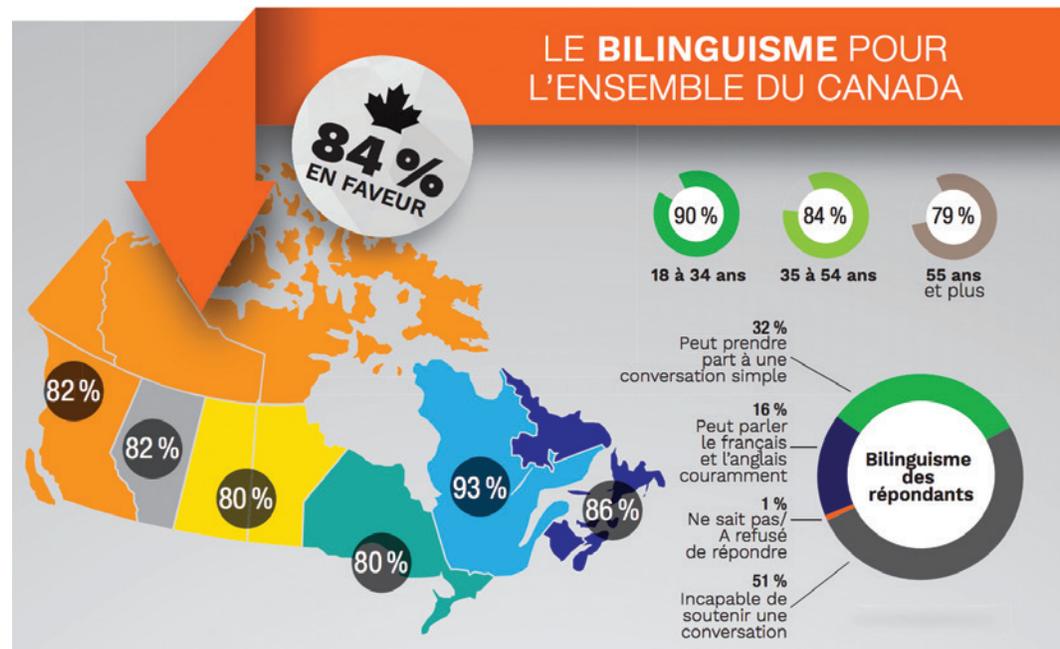
Joins-toi à 3 autres élèves de ta classe. Chaque membre de l'équipe choisit une des 4 régions du Canada : les provinces de l'Atlantique, le Québec et l'Ontario, les provinces de l'Ouest et les 3 territoires.

Chaque membre de l'équipe rédige ensuite un récit de voyage pour mettre en valeur les principales caractéristiques de la communauté de langue officielle en situation minoritaire de la région choisie. Faites une mise en commun et présentez à tour de rôle chacun de vos récits en suivant un itinéraire qui vous mènera d'est en ouest, ou d'ouest en est.

Activité 4

Le bilinguisme canadien en chiffres

Consulte les statistiques du document intitulé « Ce que les Canadiens pensent du bilinguisme et de la *Loi sur les langues officielles* ». Ces données ont été recueillies par le Commissariat aux langues officielles par l'entremise d'un sondage téléphonique. Clique sur ce lien pour y accéder. <https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/canadiens-pensent-bilinguisme-et-llo.pdf>.



- Est-ce que les résultats de ce sondage te surprennent? Explique. Mène le même sondage auprès des membres de ta famille, à l'école ou dans ta communauté. Fais part des données recueillies à l'aide d'une infographie.
- Brosse le portrait de la dualité linguistique dans la province ou le territoire que tu habites en 2019. Quels sont les défis qui restent à surmonter? Qu'est-ce que tu aurais à proposer au gouvernement canadien pour arriver à un meilleur « vivre ensemble » des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada?

Activité 5

Le plan d'action du gouvernement Trudeau 2018-2023

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau propose un *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. Ce plan établit 3 priorités : renforcer les communautés, renforcer l'accès aux services et promouvoir un Canada bilingue.

- a) Explique l'essentiel du contenu de ce plan.
- b) En quoi ce plan d'action se distingue-t-il du plan quinquennal du gouvernement de Stephen Harper *La feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*?
- c) Écris une lettre au premier ministre Justin Trudeau pour lui faire part de certaines recommandations que tu aimerais inclure dans ce plan pour promouvoir davantage la dualité linguistique canadienne.

Activité 6

Une plateforme numérique francophone sur le Web

Le gouvernement canadien annonçait en janvier 2019 un investissement de près de 15 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour donner à la langue française la place qui lui revient sur le Web.

- a) Effectue une recherche pour en savoir plus à ce sujet.
- b) Présente, sur une page Web, l'essentiel du contenu de ce projet : le contexte qui a mené à cette annonce, les enjeux qu'il représente, les répercussions sur l'ensemble de la francophonie canadienne et à travers le monde, etc.
- c) Rédige un blogue dans lequel tu feras part de ton opinion sur le succès d'une telle plateforme et les conditions à mettre en place pour en assurer la promotion et l'utilisation.

BLOC 3 : Sujets de recherche, de réflexion ou de projet autonome

Rédige un texte ou présente un exposé oral à caractère explicatif ou argumentatif sur les sujets proposés. Suis les étapes indiquées dans la fiche d'accompagnement ci-dessous pour t'aider dans ta démarche.

Sujet 1

Montre de quelle façon certains organismes nationaux (p. ex., l'ACELF, la FCFA, Canadian Parents for French) ont eu un impact sur la promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique au Canada au cours des dernières années. Comment vois-tu leur rôle respectif aujourd'hui, peut-être à l'aube de changements importants à la *Loi sur les langues officielles*?

Sujet 2

Grâce à la *Loi sur les langues officielles* du Canada, les communautés de langue officielle en milieu minoritaire peuvent bénéficier de plusieurs services dans leur langue maternelle. Dans ta vie de tous les jours, dans ta communauté, ta ville, ta province ou ton territoire, quels services en français utilises-tu de façon régulière? Quels sont ceux qui sont offerts mais que tu n'utilises pas? Quels sont ceux que tu voudrais utiliser et qui ne sont pas offerts? Qu'est-ce que tu pourrais proposer ou recommander pour les obtenir?

Sujet 3

Le gouvernement Harper lance le plan quinquennal la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*. Quel est le contenu de ce plan? De quelles façons ce plan a-t-il eu un impact sur la dualité linguistique canadienne et sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada? Explique et commente.

Sujet 4

Selon toi, est-il nécessaire que le Québec et les francophones hors Québec créent un partenariat où chacune des parties pourrait contribuer au développement de l'autre? Réfléchis à une telle éventualité. Suggère un cadre dans lequel un tel partenariat pourrait voir le jour et à quoi il pourrait ressembler.

Sujet 5

Le débat sur la dualité linguistique au Québec semble différer de celui qui existe ailleurs au pays. Cela dit, la promotion de l'unilinguisme au Québec est-elle discriminatoire envers sa communauté anglophone? Explique.

Sujet 6

« Un engagement ferme en faveur d'une promotion active du bilinguisme et d'une maîtrise accrue des langues officielles dans l'ensemble du pays est non seulement souhaitable, mais essentiel. Le français et l'anglais sont parmi les langues les plus influentes du monde. Un Canada fort du bilinguisme accru de sa population ne pourra que mieux se démarquer à l'échelle mondiale. »

Document *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, page 6.

Es-tu d'accord avec cette affirmation? Justifie ta réponse.

Sujet 7

En marge d'une modernisation de la *Loi sur les langues officielles* prévue en 2019, le gouvernement fédéral a déposé tout récemment un projet de loi historique sur la protection et la revitalisation des langues autochtones. Il a du même coup annoncé la création d'un Bureau du commissaire aux langues autochtones. Effectue une recherche à ce sujet. Présente ensuite les grandes lignes de ce projet de loi.

Fiche d'accompagnement Sujets de recherche, de réflexion ou de projet autonome	
1	À partir du sujet proposé, formule des questions pour t'aider à bien définir le sujet, à le préciser et à orienter ta recherche d'information.
2	Recueille de l'information. Trouve des données pertinentes en consultant diverses sources.
3	Analyse et interprète l'information recueillie. Fais un plan.
4	Fais la synthèse des données et émet des jugements éclairés fondés sur les éléments de ta recherche.
5	Utilise le mode de présentation approprié.

BLOC 4 : Activité synthèse

La modernisation de la *Loi sur les langues officielles*

La *Loi sur les langues officielles* de 1969 aura 50 ans cette année. Elle a connu une refonte importante en 1988 et d'autres changements en 2005 avec le projet de loi S-3.

Aujourd'hui, tout le monde s'entend sur la nécessité de revoir le contenu de cette loi. Le gouvernement canadien s'est aussi engagé en juin 2018 devant la Chambre des communes à moderniser la *Loi sur les langues officielles*.

Les minorités linguistiques du Canada veulent une loi avec « plus de mordant ». Il faut aussi tenir compte des nombreux changements dans la société canadienne (p. ex., changements démographiques, taux élevé de vieillissement au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays, révolution de la technologie numérique) et des nouvelles réalités, comme l'immigration.

Soumets 4 ou 5 recommandations au gouvernement canadien dont il devrait tenir compte dans la modernisation de la *Loi*. Tu peux t'inspirer des questions ci-dessous :

- Quelles mesures avant-gardistes pourraient être mises en place dans une loi sur les langues officielles modernisée?
- De quelle façon une nouvelle *Loi sur les langues officielles* pourrait-elle mieux refléter les défis actuels du français au pays, de l'anglais au Québec?
- Comment une loi plus moderne pourrait-elle mieux faire la promotion de la dualité linguistique au pays?
- De quelle façon pourrait-elle mieux intégrer les immigrants et les immigrantes, tenir compte davantage des besoins des Premières Nations, Métis et Inuits?

- a) Fais la synthèse des données recueillies au cours des activités précédentes et consigne-les dans un tableau semblable à celui-ci :

La <i>Loi</i> de 1969	
Points importants de la <i>Loi</i>	Limites de la <i>Loi</i>
La refonte de la <i>Loi</i> de 1988	
Points importants de la <i>Loi</i>	Limites de la <i>Loi</i>
La <i>Loi</i> modernisée de 2019	
Liste des changements à apporter / Défis à relever / Nouvelles réalités	

- b) Soumets ensuite tes recommandations dans un tableau semblable à celui-ci. Ajoute une annexe au tableau dans laquelle tu incluras des notes explicatives ou justificatives pour chaque recommandation.

Modernisation de la <i>Loi</i> sur les langues officielles	
Recommandation 1 :	
Recommandation 2 :	
Recommandation 3 :	
Recommandation 4 :	
Recommandation 5 :	

3 La promotion de la dualité linguistique canadienne

Pour mieux vivre ensemble au Canada



« L'ouverture et l'esprit de conciliation du Canada, tous deux issus de l'évolution de ses deux principaux groupes linguistiques, ont contribué à encourager l'immigration et la diversité au sein de sa population. L'existence de deux langues officielles au Canada aide à mettre en relief ces valeurs. »

Graham Fraser

Commissaire aux langues officielles
2006-2016

Activité 1

Chaque geste compte!

Tout au long de cette longue lutte linguistique canadienne, qui persiste encore aujourd'hui, plusieurs organismes se sont mobilisés pour la cause. Par exemple, *Canadian Parents for French*, un organisme qui fait la promotion de l'éducation en français, s'est mobilisé à plusieurs reprises afin de faire valoir l'importance de l'accessibilité à une éducation en français pour tous.

De ton côté, quels gestes concrets pourrais-tu poser afin de sensibiliser ta classe ou ton école à la promotion de la dualité linguistique? Fais une liste de quelques activités qui pourraient être organisées en ce sens. Fais part de tes idées à la classe. Tu pourrais en choisir quelques-unes qui pourraient être présentées dans le cadre de la *Semaine nationale de la francophonie*.

Activité 2

Les *Mordicus* de la francophonie

Souligne l'implication des gens de ton entourage qui font une différence en francophonie, les *Mordicus*! Rends-toi sur le site de l'Association canadienne d'éducation de langue française (<https://acelf.ca>) pour en apprendre davantage au sujet des critères de sélection. L'engagement en francophonie des *Mordicus* peut être reconnu de 2 façons : remise de certificats et inscription sur le Mur des *Mordicus*.



Activité 3

Célébrons!

Prépare un court compte rendu pour décrire les journées de célébration annuelle des différentes communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (date de l'événement, description, activités, etc.).

- | | |
|---|--|
| a) Alberta
Les Rendez-vous de la francophonie | h) Québec
Le Festival d'automne |
| b) Colombie-Britannique
Le Festival de la francophonie | i) Saskatchewan
La Fête Fransaskoise |
| c) Île-du-Prince-Édouard
Les Rendez-vous de la francophonie | j) Terre-Neuve-et-Labrador
La Journée provinciale de la francophonie |
| d) Manitoba
Le Festival du Voyageur | k) Territoires du Nord-Ouest
Les Rendez-vous de la francophonie |
| e) Nouveau-Brunswick
Le Festival acadien de Caraquet | l) Yukon
La Journée de la francophonie yukonnaise |
| f) Nouvelle-Écosse
Le Festival acadien | m) Nunavut
Le Rallye familial de motoneiges |
| g) Ontario
Le Jour des Franco-Ontariens | |

Activité 4

Un symposium sur la dualité linguistique au Canada

Dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie, organise un symposium sur l'importance de la dualité linguistique au Canada au XXI^e siècle. Pour ce faire, choisis une province ou un territoire. Dresse le bilan de la dualité linguistique pour cette province et ce territoire. Propose ensuite une liste de solutions pour garantir un avenir prometteur de la dualité linguistique dans cette province ou ce territoire du Canada.

Activité 5

Tout le monde en parle!

Présente une émission télévisée du genre *Tout le monde en parle* dans laquelle tu joueras le rôle d'une personnalité-clé connue ou celui de l'animateur ou de l'animatrice.

Par exemple :

Justin Trudeau, premier ministre du Canada

Nicole Thibault, directrice générale de *Canadian Parents for French*

Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick jusqu'à l'été 2018

Warren Thomson, président de *Voice of English speaking Québec*

Amanda Simard, députée provinciale du comté de Glengarry-Prescott-Russell en Ontario.

- En groupe-classe, formez des équipes de 6. Assignez le rôle d'une personnalité à 5 d'entre vous et le rôle de l'animateur ou de l'animatrice au 6^e membre de l'équipe.
- Effectuez ensuite une recherche pour préparer votre émission dont le thème portera sur la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.
- Préparez des questions d'entrevue, formulez des réponses attendues et procédez à quelques exercices de répétition.
- Présentez finalement votre émission à la classe.

Activité 6

Le Sentier des Étoiles

Crée un *Sentier des Étoiles de la dualité linguistique* mettant en vedette les personnalités canadiennes qui se sont démarquées au niveau de la promotion des langues officielles.

- En groupe-classe, détermine une liste de critères qui permettraient de faire un choix éclairé (p. ex., être de nationalité canadienne, avoir œuvré au sein d'un organisme qui fait la promotion d'une langue officielle minoritaire, s'être démarqué par son courage et sa détermination).
- Choisis une province ou un territoire et effectue une recherche dans le but de choisir une personne méritante.
- Crée ensuite une affiche ou un présentoir (p. ex., photos de la personne, ses plus grands accomplissements, les raisons pour lesquelles la personne occupe une place sur le *Sentier des Étoiles*).

Activité 7

Les symboles de la francophonie

Produis une infographie pour faire connaître les symboles (p. ex., drapeaux, armoiries, logos) de la francophonie mondiale, ceux de la francophonie canadienne et des communautés de langue officielle en situation minoritaire (p. ex., visuels, explications du symbole et des couleurs, dates de création ou d'adoption).

Activité 8

Prix d'excellence – Promotion de la dualité linguistique

En 2009, le commissaire Graham Fraser a créé le *Prix d'excellence – Promotion de la dualité linguistique*. De 2009 à 2016, le prix a été remis annuellement par le commissaire aux langues officielles à un individu ou à un groupe dont le leadership a favorisé le renforcement de la dualité linguistique au Canada ou à l'étranger, ou qui a contribué au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Voici les récipiendaires de ces prix de 2009 à 2016 :

2009	Linda Leith
2010	Claudette Paquin
2011	Le Festival du Voyageur
2012	Bernard St-Laurent
2013	Justin Morrow
2014	Le Festival Frye
2015	Mariette Mulaire
2016	Canadian Parents for French

- Choisis une personne ou un groupe du tableau ci-dessus et explique à la classe quelles ont été ses réalisations pour la promotion de la dualité linguistique au Canada.
- Choisis le prochain récipiendaire de ce prix d'excellence. Quel est l'individu ou le groupe qui devrait recevoir cette récompense cette année? Justifie ton choix.

Activité 9

Les arts à la rescousse de la francophonie!

Rédige un calligramme, les paroles d'une chanson, un pantoum ou un slam pour promouvoir l'importance et les avantages du bilinguisme au Canada.

Activité 10

Origami

Rends-toi sur le site du Commissariat aux langues officielles en cliquant sur le lien suivant https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/ressources/jeunes_etudiants. Tu accèderas à un jeu Origami qui présente différentes activités pouvant être réalisées en français : Je m'engage à regarder un film en français, Je m'engage à parler en français avec un ami ou une amie, etc.

Prépare un certain nombre d'origamis en suivant les étapes proposées. Présente ensuite le jeu aux élèves de la 4^e à la 6^e année de ton école ou d'une école de ta communauté pour leur expliquer le jeu et les encourager à poser de petits gestes quotidiens pour vivre davantage d'activités en français. Tu peux venir les visiter à nouveau après 2 ou 3 semaines pour constater les progrès accomplis et en discuter avec eux.



Activité 11

Témoignage

« Un nouveau poste a rendu le bilinguisme encore plus précieux à mes yeux. »

Lis le témoignage suivant. Rédige ensuite un texte d'opinion à partir des questions suivantes :

- Comment le fait de parler plus d'une langue a-t-il enrichi ta vie?
- Quelle est l'importance de découvrir une nouvelle culture?
- Quelle est la vraie valeur du bilinguisme?

« En 2015, j'ai accepté un poste dans la Région de l'Atlantique et j'ai déménagé à Halifax, une ville où l'on parle surtout l'anglais.

Tandis que je me familiarisais avec mes nouvelles fonctions, j'ai vite constaté que beaucoup de mes collègues avaient un véritable intérêt pour la langue et la culture françaises, même s'ils étaient trop timides pour s'adresser à moi en français. (...)

Nous avons commencé par organiser, tous les mercredis, une activité qui donnait aux employés la chance de parler français ou anglais entre eux. (...) Nous avons aussi proposé des ressources qui permettaient de perfectionner sa langue seconde au quotidien.

Ces activités de collaboration ont eu pour effet de stimuler l'enthousiasme pour l'apprentissage d'une langue seconde.

(...) La richesse des échanges entre mes collègues, dans ce milieu principalement anglophone qu'est Halifax, m'a donné une nouvelle appréciation de ce qu'on gagne quand on comprend non seulement la langue, mais aussi la culture d'autrui. Pour moi, c'est une évidence : découvrir une autre culture nous ouvre les yeux sur de nouvelles façons de penser et d'agir. Et c'est là, à mon avis, que réside la vraie valeur du bilinguisme! »

Source : <https://www.noslangues-ourlangues.gc.ca/en/comment/106>

Activité 12

Courriel à une jeune immigrante, à un jeune immigrant qui arrive au Canada

Envoie un courriel à une jeune immigrante, à un jeune immigrant qui songe à venir s'installer dans ta communauté. Présente-lui un survol de ta région au sujet de la dualité linguistique, fais-lui part des avantages du bilinguisme, des moyens pour faciliter son intégration à l'école ou sur le marché du travail, etc.

Activité 13

Les avantages du bilinguisme

Prépare un visuel dans lequel tu illustreras les avantages du bilinguisme (p. ex., un sentiment de fierté, des possibilités d'emploi accrues, une meilleure compréhension de la culture, etc.). Présente le visuel aux élèves de 7^e et de 8^e année de ton école.

Activité 14

Un débat ou une table ronde

Présente un débat ou une table ronde sur l'un des sujets suivants :

- Le français n'est pas une langue de choix pour les affaires.
- Le français n'est pas « cool ».
- L'enseignement du français langue seconde n'offre aucun avantage.
- La musique francophone ne plaît pas aux jeunes.
- Il n'y a pas assez de services en français dans ma communauté ou dans ma région.
- Les jeunes préfèrent consulter les sites Web en anglais.

ANNEXE 1 – Ligne de temps

(Selon le document *Le bilinguisme canadien : une histoire* de Serge Dupuis)

1. La question linguistique jusqu'au tournant des années 1960 (p. 9-25)

Année	Faits / Événements marquants
1774	L'Acte de Québec
1791	L'Acte constitutionnel créant le Bas-canada et le Haut-Canada
1837-38	Les Rébellions
1839	Le rapport Durham
1841	L'Acte d'Union
1867	L'Acte de l'Amérique du Nord britannique
1871	Loi scolaire au Nouveau-Brunswick abolissant l'enseignement du français
1890	Suspension du recours au français à la législature provinciale du Manitoba
1905	Restriction de l'enseignement du français en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest
1912	Adoption du Règlement 17
1931	Statut de Westminster
1936	Création de la Société Radio-Canada
1939	Création de l'Office national du film
1957	Fondation du Conseil des Arts
1960	Fondation de la Toronto French School
1960-63	Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement fédéral

2. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme 1963-1969 (p. 25-41)

Année	Faits / Événements marquants
1963	Mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton)
1963	Premier programme d'enseignement du français au North York Board of Education
1965	La fête du Dominion (1 ^{er} juillet) devient un moment de construction identitaire à laquelle participe le public.
1965	Rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton
1966	Davantage de place au français au sein de la fonction publique fédérale
1967	Centenaire de la Confédération
1967	1 ^{er} tome du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton
1968	Conférence constitutionnelle-provinciale pour reconnaître un statut particulier au Québec et le caractère biculturel du Canada
1968	<i>Loi sur l'administration des écoles</i> et <i>Loi sur les écoles secondaires et les conseils scolaires</i>
1968	2 ^e tome du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton
1969	3 ^e tome du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton
1969	Premier programme d'immersion à la Calgary French School
1969	Proclamation de la <i>Loi 63</i> au Québec

3. Premières années de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* 1969-1982 (p. 41-68)

Année	Faits / Événements marquants
1969	Adoption et entrée en vigueur de la <i>Loi sur les langues officielles</i>
1969	4 ^e tome du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme
1969	Subventions du Secrétariat d'État pour les communautés francophones hors Québec et anglo-québécoise et le développement du multiculturalisme
1969	Lancement du programme de bilinguisme en éducation (PBÉ) par le Secrétariat d'État pour favoriser l'apprentissage du français à l'extérieur du Québec
1969	Le Nouveau-Brunswick devient la 2 ^e province à reconnaître le droit des citoyens de recevoir des services provinciaux dans la langue officielle de leur choix
1970	5 ^e et 6 ^e tomes du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme
1970	Création du Bureau du commissaire aux langues officielles
1970-71	Projet pilote : unités de fonctionnaires travaillant en français et création de districts bilingues
1971	Dépôt de la politique de multiculturalisme à la Chambre des Communes
1974	Adoption de la <i>Loi 22</i> au Québec
1975	Fondation de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ)
1976	Élection d'un gouvernement du Parti Québécois au Québec
1977	Adoption de la <i>Loi 101</i> au Québec : la <i>Charte de la langue française</i>
1977	Création de l'organisme Canadian Parents for French
1977-79	Création de la Commission de l'unité canadienne
1979-80	Crise scolaire à Penetanguishene et à Windsor
1981	<i>Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles</i> au Nouveau-Brunswick
1981	Accord (sans le Québec) sur le rapatriement de la <i>Loi constitutionnelle</i> et enchâssement de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> dans la Constitution

4. L'impact de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la refonte de la *Loi sur les langues officielles* 1982-1992 (p. 68-82)

Année	Faits / Événements marquants
1982	Rapatriement de la <i>Loi constitutionnelle</i> et enchâssement de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> dans la Constitution
1983	Suggestion du Comité parlementaire sur les langues officielles d'une refonte de la <i>Loi sur les langues officielles</i> de 1969
1984	Formation de « sections de langue française » au sein des conseils scolaires de l'Ontario
1984	Adoption de la <i>Loi 65</i> en Nouvelle-Écosse
1984	Nomination du 3 ^e commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier; le Bureau du commissaire devient le Commissariat aux langues officielles
1987	Première consultation pour la refonte de la <i>Loi sur les langues officielles</i>
1988	Adoption de la <i>Loi sur les services en français</i> en Ontario
1988	Promulgation de la nouvelle <i>Loi sur les langues officielles</i>
1988	Adoption de la <i>Loi 178</i> au Québec
1990	Échec de l'Accord du lac Meech
1991	La FFHQ devient la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)
1992	Échec de l'Accord de Charlottetown

5. La rationalisation du soutien aux langues officielles jusqu'au projet de loi S-3 de 2005 1992-2005 (p. 82-99)

Année	Faits / Événements marquants
1993	Fondation de la Division scolaire franco-manitobaine
1993	Intégration de la <i>Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles</i> de 1981 au Nouveau-Brunswick à la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>
1995	Création de 8 divisions scolaires francophones en Saskatchewan
1996	Création d'une petite commission scolaire francophone à Terre-Neuve
1996	En Nouvelle-Écosse, formation d'un Conseil scolaire provincial pour la gestion des écoles acadiennes
1996	Création de la Commission scolaire francophone au Yukon
1997	Création du Conseil scolaire francophone en Colombie-Britannique
1998	Création des 12 conseils scolaires de langue française (CSLF) en Ontario
1998	Rétablissement du financement du programme des langues officielles en éducation
1999	Moncton devient la 1 ^{re} ville officiellement bilingue au pays
2003	1 ^{er} <i>Plan d'action pour les langues officielles</i>
2005	Adoption du projet de loi S-3 déposé en 2001 par le sénateur Jean-Robert Gauthier

6. Le bilinguisme de nos jours 2006 – aujourd'hui (p. 99-110)

Année	Faits / Événements marquants
2008-2013	<i>Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne</i>
2013-2018	<i>Feuille de route pour les langues officielles du Canada</i>
2018-2023	<i>Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir</i>

